Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-BUR_202602_N23-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 18 février 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Eric GRALL et Jean-Noël EDERN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane CLOAREC – Éric LE BOUR – Jacques PONTU – Patrick GUEN - Anne BESCOND.

Date de la convocation : 12 février 2026 **Date d'affichage :** 12 février 2026	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 9		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2026-02-N23	**Nomenclature** 8.9	**Rapporteur** Bernard LE PORS	**Chef de projet :** Patricia LOUEDEC

CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense

Axe : Transition Solidaire	**Enjeu : Déployer une expertise au service du territoire**	**Action : Développer la Lecture Publique**

Objet : Lecture Publique – Cycle « Sciences »

Bernard LE PORS, Vice-Président, informe qu'il est proposé que le deuxième cycle d'animations annuelles programmées par le réseau des médiathèques (octobre à décembre 2026) soit consacré à la thématique des sciences. Comme pour l'Up Cycling, ce cycle comprendra : des expositions, des rencontres, des projections et ateliers scientifiques potentiellement en lien avec des partenaires tels que la Station Biologique de Roscoff et l'Espace des Sciences de Morlaix. De plus dans ce cadre, le Département propose la mise en place conjointe d'une résidence avec un illustrateur, scientifique ou auteur, non choisi à ce jour, sur le territoire durant deux mois afin de créer des œuvres ou un texte original autour des sciences et d'animer notamment des ateliers à destination des scolaires. La répartition des frais serait la suivante :

- Département : 2.500 € à 3.000 €/ mois de rémunération de l'artiste (créations, ateliers…) sur 2 mois ;
- HLC : prise en charge de l'hébergement estimé à 1.400 € et valorisation de la résidence dans le programme annuel réseau édité ainsi que l'exposition des œuvres réalisées ou textes créés dans les médiathèques.

Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'entériner la mise en œuvre de cette résidence d'artiste selon les modalités susvisées.

Présents	**9**
Pouvoirs	**0**
Votants	**9**
Pour	**9**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD